

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2022

---

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 4985)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 76

présenté par  
M. Hetzel, M. Reiss et Mme Bassire

-----

### ARTICLE 2 TER

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Ce rapport prévoit une information complète et équilibrée des conséquences physiques et morales consécutives de l'avortement. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article prévoit un rapport sur l'application de la législation relative au délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse. Il convient que ce rapport y ajoute une information complète et équilibrée sur l'IVG, sans la moindre restriction d'informations.